



13^{ème} COURSE DE COTE DE LE BILLOT REGLEMENT PARTICULIER



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE organise le :

dimanche 10 juin 2018, **avec le concours de l'Ecurie SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

sous le patronage de la commune de Le Billot :

Une compétition automobile régionale dénommée : **13^{ème} course de côte régionale de LE BILLOT**

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France de La Montagne 2018 – Coéf.1**

- **Compte pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du sport automobile de Normandie sous le N° 28 en date du 14 avril 2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 306 en date du 14 avril 2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportif	M. Marc Aubert	Licence n° 13/14-4051
Commissaires Sportifs	M. Michel Tesnière	Licence n° 13/17-125487
	M. Francis Helye	Licence n°13/05-1752
Directeur de Course	M. Jacky Françoise	Licence n°13/14-115323
Directeur de Course Adjoint	M. Jean Bely	Licence n° 13/18-145422
Commissaire technique responsable (B)	M. Daniel Ménard	Licence n° 12/01-8457
Commissaire technique C	M. Patrick Guilleux	Licence n°13/14-55340
	M. Michel Toupet	Licence n°13/14-40814
Chargés des relations avec les concurrents	M. Michèle Pierre	Licence n° 13/03-8342
Chronométrateur/Informatique	M. Hervé Harel	Licence n° 13/14-230034
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n° 13/11-108022
Chargé des commissaires de route	M. Victor Marie	Licence n° 13/18-179223
Organisateur administratif suppléant ASA	M. Guy Vallot	Licence n° 13/11-40401
Médecin	Dr. en attente	

1.2P. HORAIRES

Clôture et règlement des engagements : le mardi 05 juin 2018 sans exception, à 0h. **(ART.3.1.P)**

Publication de la liste : des engagés le jeudi 07 juin 2018 à 18h

Vérifications administratives le : samedi 09 juin 2018 **de 15h à 18h** salle des fêtes du Billot, et le dimanche 10 juin de 8h à 9h15 précises à salle des fêtes du Billot.

Vérifications techniques le : samedi 09 juin 2018 de **15h à 18h30**, site du Parc Naturel, et place salle des fêtes à Le Billot.

Le dimanche 10 juin 2018 de 8h15 à 9h30, site du Parc Naturel, et place salle des fêtes à Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 juin 2018 à 10h15, place salle des fêtes à Le Billot.

Briefing des commissaires : le dimanche 10 juin 2018 à 7h15, à ligne d'arrivée D.39 à Le Billot.

Essais non chronométrés : le dimanche 10 juin 2018 de 8h30 à 10h.

Essais chronométrés : le dimanche 10 juin 2018 de 10h30 à 12h15.

Briefing des pilotes : écrit par la direction de course, remis lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course des montées officielles : le dimanche 10 juin 2018 à 12h30, à salle des fêtes, le Billot, panneau d'affichage à l'entrée.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

En cas de refus de la publicité organisateur : 160 €. (montant doublé de l'engagement).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Le Billot se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur D.39 au pied de la côte.

Arrivée : sur la D.39 à Le Billot. Tous les concurrents devront rejoindre le site du Parc naturel, véhicules prêts à redescendre sous les ordres de la direction de course.

Longueur du parcours 1.800 m

Modalités de retour au départ : En file indienne, sous les ordres de la Direction de course.

Parc d'arrivée : site du Parc naturel, à Le Billot.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.39

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à site du Parc Naturel à Le Billot, à partir du vendredi 08 juin à 16h.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Site du Parc Naturel.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant les essais et la course à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra salle de réunions à la Mairie, à Le Billot de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

Téléphone permanence Organisateur : Port. 06.14.42.51.67 (Olivier Bayeux).-

Port. 06 .03.98.89.40.Cyril Hoyer

Centre de secours le plus proche : n° 18, Pompiers, rue des Tanneries, 14170 – Saint-Pierre-s/Dives
Hôpital de Lisieux, Urgences : 02.31.61.30.09.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit – Briefing commissaires avant les essais à la ligne d'arrivée sur D.39 près de la salle des fêtes à Le Billot.

La présence des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ : avec feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit en épreuves régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée pour chacune des classes énumérées (règlement standard des 3 montées)

Classement général, 1 classement au Groupe, 1 classement à la classe, 1 classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

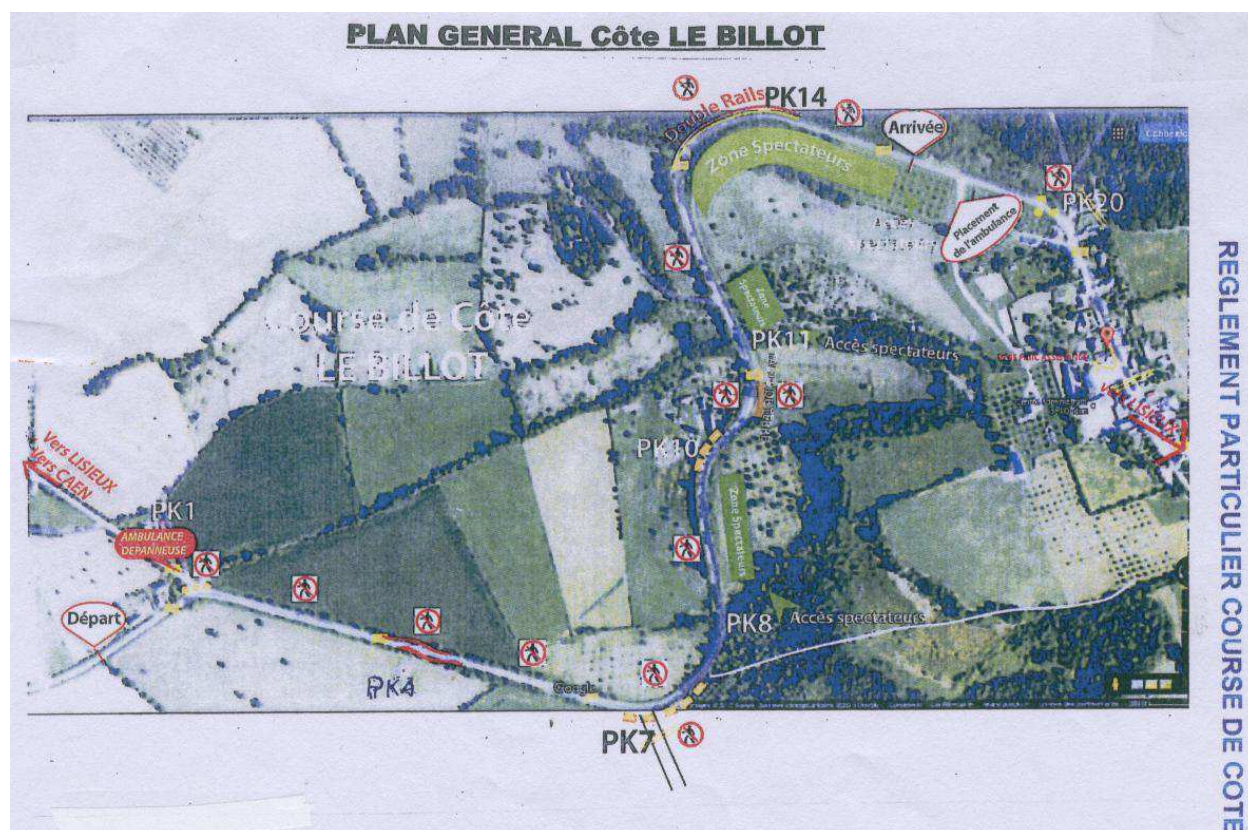
Coupes au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} du scratch

Remise d'une coupe à **tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé, auprès de l'un des organisateurs.

2 commissaires par tirage au sort, recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 10 juin 2018, salle des fêtes, à Le Billot, 45 mn après l'affichage officiel.



10/06/2018	13ème Course de Côte régionale Le BILLOT	Date réception	N°	
ASA B.de SEINE	DEMANDE D'ENGAGEMENT	Cachet poste	Régl.:	
A remplir et à retourner <i>avant le mardi 05 juin 2018 impératif - 0h</i> à : Cyril HOYER Imprimerie Beau Soleil Z.I. 14290 LA VESPIERE				
un engagement ne sera pris en compte, <i>si non accompagné de son règlement par chèque (art.3.1P)</i> - Mail: cyril.hoyer@orange.fr -Tél.06.03.98.89.40				

		PILOTE			PILOTE n°2 si double monte			VEHICULE ENGAGE						
NOM				NOM :			Titulaire C.G							
PRENOM				Prénom :			Marque							
PSEUDONYME			Sexe :	M	F	Ordre de passage :			Modèle					
LICENCE	Code Ligue/A.S.A.			Remplir un second engagement			Turbo		OUI	NON				
	N° licence :		Cat.				Cylindrée							
A.S.A							GROUPE :		CLASSE :					
ECURIE							Couleur							
ADRESSE							Fiche homologation		N°					
C . Postal / Ville							Passeport technique		N°					
n° portable - n°domicile							N° de portable pendant l'épreuve :							
Adresse e-mail							P. de Conduire		Numéro					
Groupe sanguin							Délivré le							
							à							
Réservé Organisation	à remplir par le pilote			Réservé Organisation										
NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLEMENT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.									
			Chèque											
			Espèces											

<u>MONTANT DE L'ENGAGEMENT</u>	
80 Euros avec la publicité organisateur	
160 Euros sans la publicité organisateur	
<u>Chèque à l'ordre de :</u>	
SPORT AUTO ORBECQUOIS	
Signature Pilote :	

Merci de joindre les photocopies de votre permis et licence.

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A